



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE GESTION DES COMPETITIONS

Réunion restreinte du : jeudi 23 juillet 2018

Présidence : M. Eric Collinet

Participant : MM. Bernard **Boschini** – Jean-Pierre **Duflot**

La Commission,

Prend connaissance des documents administratifs techniques versés au dossier,

Examine la requête du club de COMPERTRIX et de la Commune, qui sollicite une dérogation concernant son terrain classé actuellement en catégorie 6 afin d'y faire jouer son équipe 1 en championnat D1 dont le règlement oblige à jouer sur un terrain classé 5.

Prend connaissance du compte-rendu rédigé par M. Jany THOMINET, Président de la Commission départementale des Terrains et des Infrastructures Sportives, suite à sa visite le 31 Mai 2018 et du courrier de la 1^{ère} adjointe de COMPERTRIX, du 10 juillet 2018, qui s'engage à effectuer les travaux.

Considérant que le rapport de la visite démontre que ce ne sont que des petits travaux à effectuer et que l'avis de M. Jany THOMINET est favorable à accorder une dérogation.

La commission,

Décide d'accorder au Club de COMPERTRIX une dérogation de 3 ans aux règlements en vigueur, à partir de ce jour jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Président

Eric Collinet

Le Secrétaire

Bernard Boschini